

Cultivons l'égalité dans les municipalités de l'Abitibi-Témiscamingue

Rouyn-Noranda le 16 mai 2016 - Dans le cadre de la semaine de la municipalité qui aura lieu du 29 mai au 4 juin prochain, le Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue tient à souhaiter à toutes les municipalités de la région, une belle semaine des municipalités. Le RFAT est également heureux d'annoncer l'obtention d'un projet financé par le programme « À Égalité pour décider » du Secrétariat à la condition féminine du Québec.

Ce projet «*Cultivons l'égalité dans les municipalités de l'Abitibi-Témiscamingue*» vise à susciter l'action des municipalités en vue d'une répartition équitable des postes de décisions à tous les niveaux. Par ce projet, le RFAT souhaite faire la promotion de politique d'égalité et d'équité dans les municipalités de la région et les sensibiliser à l'importance de leur rôle dans l'atteinte de l'égalité.

Les municipalités sont les lieux décisionnels les plus proches des gens. Il faut les encourager à adopter des mesures qui répondent aux besoins de l'ensemble de leur population, notamment des femmes, et à favoriser une participation égalitaire entre les femmes et les hommes dans le développement de leur communauté. En 2014 en Abitibi-Témiscamingue, les femmes représentaient 39% des conseillères municipales, 17,2% des mairesses et aucune femme ne fût nommée préfète.

En 2016, le Québec occupe le 60^e rang en matière de représentation féminine dans les parlements. De ce fait, le Québec prend du retard par rapport à d'autres pays dans le monde. À ce rythme, cela prendra quatre-vingt-dix ans pour atteindre la parité hommes/femmes au Québec si aucune mesure n'est prise pour corriger la situation. N'oublions pas que les femmes constituent 50% de la population.

Au cours de l'automne 2016, une tournée sera entreprise auprès des municipalités pour leur présenter un guide et les outiller dans la démarche d'implantation d'une politique d'égalité et d'équité dans leur municipalité. Il s'agit d'un geste concret à leur portée, peu importe leur taille et leur situation. L'adoption d'une telle politique démontre l'adhésion d'une municipalité à des valeurs de justice sociale, de démocratie et de participation citoyenne.

-30-

Source :

Mélissa Pomerleau, Agente de projet RFAT
819-764-9171 (poste 224)